



LES 108 MOUVEMENTS

Association de Pratique du TAICHI CHUAN dans le LOT et l'AVEYRON

740 route du Causse de Vernet le Bas
12260 BALAGUIER D'OLT

Tél. : 09 77 71 41 22

06 70 77 17 77

<http://www.les108mouvements.fr>

Saison 2026 – 2027

Bulletin d'inscription

Tarif des cotisations :	Pièces à fournir :
Cotisation annuelle (Adhésion + Inscription aux cours de Taiji Chuan+ licence) : 195 € Cotisation parrainage * : 180€ Adhésion 108 Mouvements seule : 15€ Licence FFAEMC : 37€ <i>Le règlement de la cotisation permet l'accès à TOUS les cours de Taiji quan. Paiement par chèque (possibilité de règlement en 3 fois) à l'ordre de : Les 108 Mouvements.</i>	• Si une réponse négative au Questionnaire de Santé : Certificat médical de non contre-indication à la pratique du TAICHI CHUAN • Règlement à l'ordre de « les 108 mouvements » • 1 photo d'identité (1^{ère} inscription) • Le bulletin d'inscription dûment complété • Le formulaire de licence FFAEMC complété

NOM de l'ADHERENT :	PRENOM de L'ADHERENT :
DATE de NAISSANCE :	SEXE :
ADRESSE :	
ADRESSE (Suite)	
CODE POSTAL :	VILLE :
TEL. DOMICILE:	TEL. PORTABLE :
E-MAIL (en Majuscules):	

Personne à prévenir en cas d'accident :	NOM :
PRENOM :	TEL. :

*Si parrainage, nom du parrain et du parrainé :

Droit à l'image :

 j'autorise **LES 108 MOUVEMENTS** à utiliser dans ses publications des photos de moi, à titre gratuit, dans le cadre des activités de l'association. Sur simple demande écrite auprès de l'association, tout(e) adhérent(e) peut demander que son image ne soit pas utilisée.

Assurance Licence 2026-2027

Les articles L321-1 et suites du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives – sous peine de sanctions – l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants. Les Fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.

Une licence fédérale FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques Martiaux Chinois) qui comprend une assurance individuelle couvrant les dommages corporels vous est proposée pour un montant annuel de 37 € (non compris dans la cotisation de base de 195 €). Les garanties couvertes correspondent au minimum à une garantie de base individuelle Accident. Des extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base sont également proposées par la FFAEMC à l'adhérent, adaptées à sa situation et qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement.

☐ Je reconnais avoir été avisé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, de l'intérêt que présente la souscription par mes soins d'une assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

☐ Je reconnais en outre avoir été informé(e), conformément aux dispositions de l'article L321-6 du Code du sport, - de la possibilité d'adhérer au contrat collectif d'assurance souscrit par la Fédération à laquelle je suis affilié(e) - que cette adhésion, qui n'est pas obligatoire, implique le paiement d'une cotisation annuelle déterminée par la Fédération affiliée auprès d'un assureur - de la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires dommages corporels.

Fait à :

Le :

SIGNATURE DE L'ADHERENT :	

